



République du Rwanda
Bureau du porte-parole
du gouvernement

COMMENTAIRE SUR LA DÉCISION DE LA COUR DU ROYAUME-UNI CONCERNANT LE PARTENARIAT DE MIGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENTRE LE ROYAUME-UNI ET LE RWANDA

Kigali, le 29 juin 2023

Bien que cette décision relève, en dernier ressort, du système judiciaire britannique, nous contestons le jugement selon lequel le Rwanda ne serait pas un pays sûr pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le Rwanda est l'un des pays les plus sûrs au monde, et nous avons été reconnus par le HCR et d'autres institutions internationales pour le traitement exemplaire que nous offrons aux réfugiés.

Nous apportons une contribution majeure à la gestion de la crise migratoire mondiale. Les Rwandais savent ce que cela signifie d'être contraint de fuir son pays, et de se construire une nouvelle vie ailleurs. Nous avons bâti, en tant que société et en tant que gouvernement, un environnement sûr, stable et digne dans lequel les migrants et les réfugiés jouissent des mêmes droits et des mêmes opportunités que les Rwandais. Toutes les personnes relocalisées chez nous dans le cadre de ce partenariat en bénéficieront.

Le Rwanda reste pleinement engagé pour garantir le bon fonctionnement de ce partenariat. Le système migratoire international, défaillant, ne parvient pas à protéger les personnes vulnérables, donnant ainsi libre champ à des bandes criminelles de passeurs, ce qui a un coût humain considérable. Lorsque les migrants arriveront, nous les accueillerons et nous leur apporterons le soutien dont ils auront besoin pour se construire une nouvelle vie au Rwanda.

FIN